

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE BESANCON  
CANTON DE BAUME LES DAMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEILLEY**

**SEANCE DU 23 AVRIL 2015**

Nombre de conseillers : L'an deux mil quinze, le vingt trois avril à vingt heures , le conseil  
En exercice : 14 municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de  
Présents : 12 ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame  
A délibéré : 14 Christiane ZOBENBULLER, Maire,  
Ayant donné procurations : 2

Convocation du : 17 avril 2015  
Reçue en préfecture et Certifiée  
exécutoire le 25 avril 2015

Etaient présents : **Mme ZOBENBULLER,  
Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. FOLIN. GODILLOT. KASAD.  
MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE.VIENT.**

Secrétaire de séance :  
**Emmanuel MULIN**

Absents excusés :  
**Mme LEROY Dorine donne pouvoir à M. KASAD Jimmy  
M. ERARD Jonathan donne pouvoir à M. RACLOT Franck**

**DELIBERATIONS :**

**01-OBJET : TRAVAUX SANITAIRES SALLE POLYVALENTE :**

Suite à la délibération n° 06 du 26 mars 2015, Monsieur Franck RACLOT donne définitivement les entreprises retenues pour exécuter les travaux des sanitaires de la salle polyvalente, qui devront impérativement s'effectuer à compter du 27 juillet (semaine 31) et être terminés au plus tard la dernière semaine du mois d'août (semaine 35) :

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité retient les entreprises suivantes :

-Electricité :	Entreprise PERRIER Daniel	pour un montant de	4 378.00 € TTC
-Plomberie :	Entreprise MATHIEZ Eric	pour un montant de	12 962.00 € TTC
-Carrelage :	Entreprise CLAIR Arnaud	pour un montant de	4 071.00 € TTC
-Placo-peinture-portes :	Entreprise VERRIER Emmanuel	pour un montant de	7 510.00 € TTC

Ces montants de travaux pourraient fluctuer en fonction des fournitures choisies.

**02-OBJET : TRAVAUX RUELLE DE L'ECOLE :**

Madame le maire informe que la subvention sollicitée au titre de la DETR pour les travaux de renforcement et la reprise des eaux pluviales de la ruelle de l'école a été notifiée pour un montant de 5 276.00 €.

Suite à l'actualisation des devis demandés en 2013, le conseil municipal retient à l'unanimité des membres présents, l'entreprise COLAS EST pour un montant de 16 883,00 € H.T. pour la réalisation de ces travaux.

**03-OBJET : TRAVAUX EXTENSION RESEAU EAU-ASSAINISSEMENT-EAUX PLUVIALES :**

Madame le maire informe qu'il est nécessaire de prévoir une extension de réseau AEP, EU et EP Chemin de la Vallée de l'Ognon, en vue de raccorder une prochaine construction.

Elle présente les devis des entreprises sollicitées pour réaliser ces travaux.  
L'entreprise DEMOULIN FEDY, moins disant est retenue pour la somme de 20 350.00 € H.T.

En tout état de cause ces travaux sont liés au dépôt du permis de construire.

**LEROY D.**  
Pouvoir à **J. KASAD**

**ZOBENBULLER Ch.**

**BAY NOUAILHAT G.**

**BOGNON C.**

**ERARD J.**  
Pouvoir à **F. RACLOT**

**FOLIN H.**

**GODILLOT J-P.**

**KASAD J.**

**MARCHE T.**

**MULIN E.**

**RACLOT F.**

**SIMAO J.**

**VERCHERE G.**

**VIENT C.**

### **DIVERS :**

#### **CARTE AVANTAGE JEUNE :**

Le conseil municipal confirme le principe de la vente des cartes jeunes au prix de 3,00 €. Une plaquette sera diffusée dans les boîtes à lettres ; les inscriptions débiteront à partir du 27 avril 2015 aux horaires habituels, (le secrétariat sera ouvert samedi 02 mai 2015 de 09 à 11 heures), jusqu'au 31 mai 2015.

#### **FLEURISSEMENT :**

Madame Valérie Etienney aidera la commission fleurissement dans le choix des variétés de fleurs ; elle propose de faire la plantation le samedi 09 mai , Monsieur Jimmy Kasad se charge de l'organisation de cette matinée.

#### **CEREMONIE DU 08 MAI :**

Madame le maire informe que le Monument Aux Morts fera l'objet d'un fleurissement, et rappelle que la cérémonie du 08 mai débutera à 11 heures, (départ à 10 heures 45 de la mairie).

#### **ENTRETIEN TERRAIN DE FOOT :**

Il est demandé au Club des Vétérans de participer à l'entretien du terrain de foot ; Monsieur Cyril Vient en prend note.

#### **BORNE A INCENDIE :**

La borne à incendie située en bas de la route de Marchaux étant détériorée a été remplacée, les travaux ont été confiés à l'entreprise Claude CONTEY.

#### **INCIVILITES A L'ECOLE :**

Nous sommes interpellés régulièrement sur des agissements de certains enfants et jeunes du village qui utilisent le site scolaire comme terrain de jeux, (vélo, planche à roulettes...); on déplore aussi que le toit terrasse du bâtiment serve de lieu de rencontre.

Devant ces incivilités récurrentes, le conseil municipal souhaite que les parents restent vigilants afin d'éviter la survenue d'accident sérieux.

La Communauté de Communes ayant la compétence scolaire a déposé plainte à la gendarmerie.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 28 mai 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

